

Comment qualifier l'homosexualité auprès de nos enfants ?

Article written by *Le Salon beige*, on 23 décembre 2019

La mode est à l'attaque contre les "thérapies de conversion". Cette expression, qui peut paraître obscure, vise plus largement tout discours tendant à considérer que l'homosexualité n'est pas irréversible, et les démarches afférentes pour "changer" d'orientation sexuelle. Mais si la société libertaire bénit le "coming-out", c'est-à-dire de révéler et d'assumer son passage de l'hétérosexualité "subie" à l'homosexualité "choisie", recommander l'inverse peut être passible de poursuites. Dans ces conditions, comment tenir un juste discours sur l'homosexualité aux enfants ?

"Ces derniers temps, la presse bruisse du rapport des députés Vanceunebrock (LREM) et Lachaud (LFI) sur les « thérapies de conversion sexuelles ». Manifestement cette expression recouvre des réalités assez différentes. Peut-être certaines sont-elles effectivement dangereuses. Mais ce qui m'inquiète, c'est ce que j'ai lu dans le rapport et dans la presse et qui peut constituer une menace certaine contre l'enseignement traditionnel de l'Eglise et contre nos libertés.

Je lis ainsi dans le rapport, à propos des écoles catholiques hors contrat :

Les rapporteurs s'inquiètent de la possibilité offerte à ces établissements d'enseigner, pendant les heures de catéchisme, une conception de l'homosexualité selon laquelle les actes homosexuels seraient "intrinsèquement désordonnés" sans qu'aucune garantie ne soit apportée concernant le respect de l'éducation à la sexualité.

Peut-être les rapporteurs n'ont-ils pas songé à ce fait – pas complètement insignifiant – que beaucoup de parents qui choisissent le hors-contrat, avec ce que cela comporte de sacrifice financier et d'engagement personnel dans des structures souvent un peu « artisanales », le font en particulier pour que leurs enfants reçoivent un enseignement compatible avec leur foi et avec le *Catéchisme de l'Eglise catholique* (qui, aussi horifiant cela soit-il pour nos braves députés « progressistes », dit bel et bien que les actes homosexuels sont intrinsèquement désordonnés). Personne n'est obligé d'être catholique, mais la loi naturelle n'est pas une option pour les catholiques. Au passage, les rapporteurs ne semblent pas spécialement inquiets du viol des consciences enfantines que constitue trop souvent la prétendue « éducation sexuelle » dans bon nombre d'établissements scolaires.

De toute évidence, en tout cas, l'Eglise est une cible de prédilection pour ces députés qui regrettent explicitement de n'avoir pas pu contraindre l'archevêque de Paris et du secrétaire général à l'enseignement catholique à déférer à leur convocation.

Mais je dois ajouter que ce rapport part un peu dans tous les sens et pourrait même menacer paradoxalement certaines pratiques LGBT. Le rapport cite en effet – avec approbation semble-t-il – la proposition de création d'un délit sanctionnant « le fait de promouvoir, mettre en œuvre ou orienter vers tout traitement ou pratique

visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre d'une personne ». Si cette proposition était suivie d'effet, il deviendrait impossible d'encourager quelqu'un à changer de sexe. Aurions-nous écrit le dixième de cela au *Salon beige* que nous aurions été dénoncés comme « transphobes » !"

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.lesalonbeige.fr/les-therapies-de-conversion-et-la-guerre-de-religion-des-progressistes-contre-le-ch>